

ACCUEIL / ACTUALITÉ / SOCIÉTÉ

FIN DE VIE

Patrick Hetzel : « Nous allons continuer à ferrailer contre ce texte validiste »

Le député LR du Bas-Rhin a été un des fers de lance de l'opposition à l'aide à mourir. Au-delà du verdict du Conseil constitutionnel, il appelle à un contrôle sourcilleux de la loi. Entretien.

Par Pierre Jova

Publié le 16/07/2026 à 15h04, mis à jour le 16/07/2026 à 15h04 • ⌚ Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Je fais un don



Patrick Hetzel, député du groupe Droite républicaine, le 22 juin 2026, à l'Assemblée nationale • XOSE BOUZAS / HANS LUCAS VIA AFP

Il a le phrasé précis et rigoureux de celui qui a appris à parler français à l'école. Né dans une famille d'hôteliers-restaurateurs de Sarre-Union (Bas-Rhin) qui ne parlaient que l'alsacien, Patrick Hetzel est à l'image de ces habitants de l'Alsace

bossue, discrets, travailleurs et patriotes, où le protestantisme luthérien est celui des humbles.

Enseignant-chercheur de profession, brièvement ministre de l'Enseignement supérieur du gouvernement Barnier de 2024, ce vétéran de l'Assemblée nationale élu sous les couleurs de l'UMP, puis des Républicains, monte au front de chaque bataille ayant trait à la bioéthique. Pour *La Vie*, il revient sur le vote d'un texte contre lequel il s'est beaucoup battu.

Comment vivez-vous le vote définitif de la loi créant un droit à l'aide à mourir, le 15 juillet 2026 ?

Je suis triste, et aussi étonné. Il est frappant que la majorité qui se soit dégagée en faveur de ce texte soit si courte (*50 voix d'écart, à 291 voix « pour », 241 « contre » et 29 abstentions, ndlr*). D'habitude, sur des textes portant des réformes sociétales, il y a une majorité assez nette dans les deux chambres du Parlement. En l'espèce, la majorité à l'Assemblée est fragile et le Sénat s'est prononcé contre par trois fois !

A lire aussi : Yannick Monnet : « Je refuse qu'une personne demande l'aide à mourir par défaut de soins palliatifs »

Nous sommes donc dans une situation où la marche forcée dissimule l'absence de consensus, contrairement aux affirmations du président de la République. En voulant voir la loi être votée coûte que coûte, il a contribué à cliver. J'ajoute qu'un texte de telle ampleur n'a jamais été débattu en commission des lois : c'était un choix délibéré, de pure tactique parlementaire, pour évacuer les sujets qui fâchent. Nous allons continuer à ferrailer contre ce texte, qui laisse un certain nombre d'éléments sans réponse.

Le 14 juillet, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé sa volonté de saisir le Conseil constitutionnel sur trois aspects de la loi : le délai de réflexion du malade d'au moins deux jours (contre

un mois en Belgique, lorsque le décès n'intervient pas à brève échéance), la question des majeurs protégés (des amendements leur restreignant l'accès à l'aide à mourir ont été rejetés), et la clause de conscience pour des établissements de santé (refusée par le texte). Qu'en pensez-vous ?

Je suis à la fois satisfait que le Premier ministre finisse par saisir le Conseil constitutionnel, mais ce que j'attendais de lui, c'est qu'il ne convoque pas de commission mixte paritaire entre l'Assemblée et le Sénat et que le débat puisse se poursuivre. C'est une décision tardive et un entre-deux qui ne satisfera personne, car le Conseil constitutionnel ne peut pas revenir sur l'ensemble de la loi.

Sébastien Lecornu aurait-il dû mettre sa démission dans la balance ?

Manifestement, il avait beaucoup d'hésitation et il était réservé sur ce texte. Il aurait sans doute pu et dû peser davantage en amont auprès du président de la République, alors que son gouvernement compte de nombreux opposants à cette loi...

Êtes-vous satisfait de la tenue des débats dans l'hémicycle ?

Je récusé le récit des promoteurs du texte selon lequel tout s'est très bien passé ! Au fur et à mesure, les choses se sont tendues. En troisième lecture, il n'y avait plus de débat : les points que nous évoquions ont été évacués avec des arguments d'autorité. C'est d'autant plus frustrant qu'en lisant le communiqué du Premier ministre, lui-même nous donne raison sur plusieurs points. Le fait que cela n'ait pas pu être abordé sereinement est un élément de frustration.

Par ailleurs, je déplore la violence verbale dont ont pu faire preuve certains promoteurs du texte, en particulier le rapporteur général Philippe Vigier (*député Les Démocrates d'Eure-et-Loir, ndlr*). Il faut voir

la manière dont il s'en est pris au prêtre qui avait dénoncé la loi dans son sermon lors d'une messe à Châteaudun le 5 juillet dernier... Olivier Falorni (*auteur de la proposition de loi, à présent maire de La Rochelle, ndlr*), au moins, cherchait à sauver les apparences.

À quelques exceptions près, la gauche s'est unanimement rangée derrière ce texte. Comment l'expliquez-vous ?

Je pense qu'elle se laisse aller à la paresse intellectuelle. Mes collègues de gauche ont, à mon sens, une vision univoque de ce qu'est la fraternité, qui rejoint un individualisme ultralibéral. C'est troublant, car nous ne nous attendions pas à cela ! Cette vision très individualiste, qui écarte les proches du malade de la procédure, est contraire à la fraternité. Vivre en société, c'est faire place à l'altérité, et non pas être unicentré.

A lire aussi : Nicolas Revel, directeur général de l'AP-HP : « La santé devrait constituer une priorité nationale »

D'habitude, la gauche a pour elle le débat d'idées. Là, on a l'impression qu'elle a contribué à l'atrophier, tout en professant – sans en être forcément consciente – une conception très validiste de l'humanité.

En quoi cette loi est-elle validiste ?

Ce texte est validiste parce qu'il propose de traiter la vulnérabilité de l'autre en la faisant disparaître, et en faisant disparaître le vulnérable. Jusqu'ici, notre paradigme dominant, c'était la protection, la valorisation, la solidarité. Nous nous retrouvons désormais à l'opposé. Cette loi consacre une rupture avec ce qui s'est fait – avec difficulté ! – dans l'inclusion et la prise en compte des personnes handicapées dans la société et dans la loi.

Dans une tribune publiée par *Le Point*, vous affirmez que près de 800 000 majeurs protégés entrent dans le champ du texte...

En effet, nous sommes face à des failles béantes de cette loi. Les majeurs protégés font l'objet d'une telle mesure de protection juridique en raison de l'altération de leurs facultés. Ces personnes le sont parfois contre leur gré : parfois, des gens viennent à ma permanence du Bas-Rhin pour me demander de les aider à être libérés de leur tutelle, mais, lorsqu'on creuse, on se rend compte que ce statut est fondé.

Le garant de leur consentement, c'est le juge. Or, dans ce texte, le juge est écarté. On se remet au consentement « libre et éclairé » de ces personnes, alors qu'il risque d'être abstrait. De plus, le médecin n'aura pas accès au dossier juridique, qui est la base même de la protection.

Ce qui me trouble aussi, c'est que dans un état de droit, il faut prévoir des recours. Avec cette loi, le recours ne peut se faire qu'a posteriori, une fois que la personne est décédée, sous les auspices d'une commission, dont la composition et le fonctionnement sont pour le moment très imprécis.

Le 27 mai 2024, au début de l'examen de cette loi, vous avez reproché à Olivier Falorni de refuser d'utiliser le terme d'« euthanasie ». « *Je ne vous apprend pas, monsieur Hetzel, que de beaux mots ont été souillés par l'histoire. Celui-ci fut utilisé par Adolf Hitler...* », vous a-t-il répondu.

Cela a été un moment particulièrement difficile. (*Silence.*) Il l'a fait en sachant pertinemment que je ne pouvais pas lui répondre sur le même registre.

En 2016, vous avez fait partie des quelques députés Républicains à voter contre la loi Claeys-Leonetti, rappelant le droit à bénéficier

d'une sédation profonde et continue en toute fin de vie. Ce vote a été mis en exergue par les partisans du texte, qui vous ont accusé de défendre un statu quo législatif que vous aviez précédemment refusé. Regrettez-vous ce vote de 2016 ?

Je ne le regrette pas. La loi Claeys-Leonetti n'introduisait rien de nouveau par rapport à la loi Leonetti de 2005. Pour son coauteur Alain Claeys (*ex-député socialiste de la Vienne, ndlr*), c'était le début d'autre chose, comme nous le voyons aujourd'hui.

Maintenant que cette loi est votée, quelles suites prévoyez-vous ?

Il faut regarder de très près ce que va faire le Conseil constitutionnel. Surtout, nous autres parlementaires devons exiger des bilans précis sur l'application de cette loi. Si des dérives se font jour, nous devons prévoir et porter des mesures correctives. Il ne faut pas en rester là.

Fin de vie

Suicide assisté

Assemblée nationale

Bioéthique

Conseil constitutionnel

Par Pierre Jova
Actualités



Patrick Hetzel :
« Nous allons continuer à ferrailler contre ce texte validiste »

Persécutions religieuses au Nicaragua : le régime d'Ortega accentue les disparitions forcées des opposants

Yannick Monnet :
« Je refuse qu'une personne demande l'aide à mourir par défaut de soins palliatifs »

Procès de Marine Le Pen : « Le vote n'efface pas juridiquement une condamnation »

Le mépris, super carburant du populisme

Céline Greco, vaillante championne des enfants placés

La tendance « No Kids », l'ombre au tableau des vacances en famille

Voir plus d'articles →

Christianisme



Persécutions religieuses au Nicaragua : le régime d'Ortega accentue les disparitions forcées des opposants

Pourquoi la consultation sur l'accueil des nouveaux baptisés en Île-de-France suscite l'engouement

Canicule : des chrétiens lancent une neuvaine de prière œcuménique

Comment le Mont-Saint-Michel est-il préparé à l'été 2026 ?

FSSPX : quels fidèles sont concernés par l'excommunication après le délit de schisme ? Et comment peuvent-ils réintégrer l'Église ?

Gauthier Dewas, ancien leader de la Patrouille de France : la foi au plus haut des cieux

Sacres des évêques lefebvristes : réponses aux 5 principaux griefs de la Fraternité Saint-Pie-X

Voir plus d'articles →

Idées



Ulysse, le courage d'être mortel :

« Les Aventures de Télémaque », de Fénelon : un Ulysse au pays du Roi-Soleil

Pourquoi Ulysse est-il un étrange précurseur du Christ ? La réponse de Michel Fédou

Le mépris, super carburant du populisme

Comment repenser la question animale avec la Bible, le Coran et le Talmud

**d'Homère à
Christopher Nolan,
une « Odyssée » très
spirituelle**

**« L'Odyssée » : 7
idées reçues sur
l'œuvre d'Homère**

**Mathieu Bélisle :
« L'espoir est une
vertu qui nous relie »**

[Voir plus d'articles →](#)



**Anne Sénéquier :
« Lors d'une canicule,
on fonctionne en
mode survie »**

**Pourquoi Ulysse est-il
un étrange précurseur
du Christ ? La réponse
de Michel Fédou**

**La tendance « No
Kids », l'ombre au
tableau des vacances
en famille**

**« Pourquoi ai-je peur
des feux d'artifice ? » :
la réponse de la
psychologue Béatrice
Copper-Royer**

**Projet Unopia : le
camion-scène qui
amène la musique
classique partout en
Europe**

**Comment prier avec
des enfants qui n'en
ont pas l'habitude ?**

**Pourquoi l'ennui est
bon pour nos enfants**

[Voir plus d'articles →](#)